

Ethias: pas de dividendes en 2009 et 2010?

L'assureur Ethias ne compte pas distribuer de dividendes à ses actionnaires en 2009 et en 2010, préférant donner la priorité à la reconstitution de ses fonds propres, annonçait hier « La Libre Belgique ». Une information qualifiée de prématurée par le porte-parole du groupe mutualiste, selon qui le conseil d'administration doit encore se prononcer. Ethias assure qu'il mettra tout en œuvre afin de pouvoir distribuer, pour les prochains exercices, des ristournes et des participations bénéficiaires pour ses produits, y compris les comptes « First ».

La Banque du Japon va renflouer les banques du pays

La Banque du Japon (BoJ) a annoncé hier qu'elle allait acheter pour 1.000 milliards de yens soit 8,3 milliards d'euros d'actions détenues par les banques commerciales japonaises, dans le but de les aider à renforcer leur capital et à surmonter l'actuelle crise financière. Ces achats, décidés hier par le comité de politique monétaire, s'échelonnent jusqu'en avril 2010, a précisé la BoJ dans un communiqué. « Les marchés financiers et des capitaux à travers le monde restent sous forte pression », a expliqué

lors d'une conférence de presse le gouverneur de la banque centrale, Masaaki Shirakawa. « Il est possible que les gérants du secteur financier prévoient une poursuite de la chute de la Bourse jusqu'à la fin de l'année budgétaire (à savoir le 30 mars), ce qui pourrait agir comme un frein sur leur moral et sur leurs actes », a-t-il poursuivi. Toutes les banques japonaises ont subi de lourdes pertes sur leurs portefeuilles au cours des derniers mois du fait de l'effondrement des marchés boursiers mondiaux.

Van Rompuy veut convaincre les actionnaires de Fortis

Le gouvernement fédéral presse les actionnaires de Fortis. Après la sortie du ministre des Finances Didier Reynders, dimanche sur la RTBF, c'est au Premier ministre Herman Van Rompuy de défendre l'accord passé la semaine dernière entre l'État belge, Fortis Holding et BNP Paribas. « Nous voulons consolider l'ancrage dans BNP Paribas. Cet accord est une bonne affaire pour les actionnaires et nous voulons les en convaincre », a-t-il ainsi expliqué mardi soir en marge d'une rencontre avec son homologue néerlandais Jan Peter Balkenende.

Dow Corning va implanter un centre européen à Feluy

Dow Corning navigue à contre-courant. D'après la RTBF, la filiale belge du groupe international spécialisé dans la production de silicoles a l'intention d'implanter à Feluy un centre de logistique pour la distribution de ses produits à travers l'Europe. L'entreprise aurait ainsi déjà mis la main sur un terrain de 17 ha. L'investissement pourrait déboucher sur la création de 130 postes. Spécialisé dans la production des mastics pour les secteurs de la construction et de l'automobile, son site de Senneffe occupe 600 personnes.

Parlement

Les experts mettent les députés hors jeu

Leur rapport est radical : les députés violeraient la séparation des pouvoirs s'ils poursuivent leur enquête sur le « Fortisgate ».

Implacable. Catégorique. Radical. Le rapport remis hier, avec deux semaines d'avance, par les experts de la commission d'enquête parlementaire Fortis ne fait pas dans la nuance. Adrien Masset (Ulg), Jean-François Van Drooghenbroeck (UCL), Frans Vanistendael (KUL) et Jean Dujardin (VUB) ont fait part de leur « intime conviction », « ferme et certaine » : les conditions dans lesquelles la commission Fortis peut exercer sa mission en parallèle avec les procédures judiciaires en cours sont « inexistantes ». « Votre commission honorerait la séparation des pouvoirs et notre Etat de droit en renonçant à la tenue immédiate de son enquête », clament-ils. Difficile d'être plus clair.

LÉGALITÉ COMPROMISE

Ce rapport des experts n'est qu'un avis. Les politiques ne sont pas tenus de le suivre. Plusieurs députés ne cachaient pas hier leur perplexité sur la pertinence de ce rapport. Mais ils vont devoir marcher sur des œufs s'ils veulent continuer dans les prochaines semaines à se pencher sur les éventuelles violations à la séparation des pouvoirs commises dans l'affaire Fortis. Sentaient-ils le danger ? Les quatre experts ont en tout cas lancé un aver-



Jean Dujardin (VUB), Adrien Masset (Ulg), Jean-François Van Drooghenbroeck (UCL) et Frans Vanistendael (KUL) ont rendu un avis unanime, recommandant aux députés d'arrêter les travaux de la commission Fortis. Ils ont aussi averti qu'eux-mêmes ne poursuivraient pas leur mission d'assistance à la commission.

tissement : « si votre commission décidait de poursuivre ses travaux, il est à prévoir que le déroulement, l'efficacité, la légalité et la crédibilité de l'enquête soient gravement com-

promis eu égard au respect élémentaire des droits fondamentaux dont bénéficient les personnes que ces travaux impliqueraient ». Bigre... Pourquoi un tel avis tranché ? « La

mission dévolue à la commission d'enquête viole deux fois la séparation des pouvoirs qu'elle entend pourtant promouvoir », soulignent les experts. Ils ont identifié trois

obstacles fondamentaux qui devraient, selon eux, empêcher la commission Fortis de travailler.

IMMIXTION INTENABLE

Un : l'interdiction de s'immiscer dans une procédure judiciaire en cours. Les experts font ici référence principalement à la procédure Fortis. Elle est encore loin de son épilogue. Dès lors, une intervention parlementaire constituerait une « immixtion intenable ». Qui pourrait ouvrir la voie à une multitude de contestations jusqu'à

Épinglé

Fortis: torts partagés?

Près de 50.000 euros, 12 millions de francs belges, un million d'euros, « trois ou quatre villas », 100 millions de BEF: la litanie des pertes enregistrées par les actionnaires de Fortis interrogés avant l'assemblée générale du holding le 2 décembre dernier interpelle. D'emblée, le décor est planté: des millions se sont envolés, les principaux acteurs du fiasco ABN Amro (Jean-Paul Votron, Maurice Lippens, Gilbert Mittler) aussi. C'est le vice-président Jan Michiel Hessels qui essuie le tir nourri des petits porteurs. Autant d'images chocs qui suffisent à planter le décor du reportage de Danielle Welter et Carol Gilet, diffusé ce soir dans le cadre de l'émission « Questions à la Une » (La Une, 20h20). En 25 minutes (pas évident, vu la complexité du dossier), l'enquête retrace les différentes étapes ayant mené au naufrage de ce qui fut l'un des fleurons de l'économie belge. De l'OPA sur ABN Amro aux dernières péripéties judiciaires engendrées par les opérations de sauvetage de la fin septembre et du début octobre. Le journaliste tente ensuite d'établir les responsabilités du fiasco. Tout le

monde en prend pour son grade: les dirigeants, obsédés par la croissance du bancassureur (« Grandir, grandir, c'était le leitmotiv », dira un ancien cadre), les gouvernements néerlandais (accusé de ne pas honorer sa part du contrat) et belge (qui reste sans réagir), la CBFA (dont le président, Jean-Claude Servais, se voit reprocher par son prédécesseur Jean-Louis Duplat de ne pas être intervenu plus tôt). Les actionnaires se voient eux aussi imputer une part de responsabilité. Ils ont assumé les risques pris pour avaler ABN Amro et ont cru, à tort, que l'action Fortis était à l'abri de toutes les tempêtes. « Il n'y a pas d'action de bon père de famille. Un tel investissement est toujours un placement à risques », rappelle Etienne de Callatay, chef économiste à la banque Degroof. Pas d'info inédite à attendre, ni de témoignage-choc dans ce sobre résumé d'une saga qui n'est pas terminée. L'équipe de la RTBF a bien fait le pied de grue devant la villa de Maurice Lippens à Knokke, mais elle n'a eu droit qu'à un SMS de l'ex-président de Fortis faisant valoir son « devoir de réserve ». ♦ L.V.D.



Les actionnaires prêts pour le bras de fer

Une semaine d'une assemblée générale probablement décisive pour l'avenir de Fortis, les protagonistes fourbissent leurs armes. Le holding, fort du soutien tacite de l'État, estime que si les actionnaires votent contre les corrections apportées vendredi dernier au « deal » du 10 octobre, on en reviendra à celui-ci, et non à la situation qui prévalait avant les opérations des 3, 5 et 6 octobre (vente des actifs bataves à l'État néerlandais, cession des activités belges de banque et d'assurance à la SFPI, bras financier de l'État fédéral, puis revente de celles-ci à BNP Paribas).

Mais les représentants des actionnaires rebelles ne s'en laissent pas conter. Me Cédric Guyot, l'avocat de Deminor, qualifie cette interprétation d'« incorrecte ». Et demande, aux avocats de Fortis de lui confir-

mer « qu'un vote négatif de l'assemblée sur les points 2.7 et 2.9 (les points litigieux, NDLR) est bien une remise en cause non seulement de l'avenant (conclu vendredi dernier) mais également du protocole du 10 octobre 2008 ». Pas sûr que ses interlocuteurs soient pressés de lui répondre. L'avocat de Deminor ajoute que la démission de Louis Cheung de son poste d'administrateur et le retrait de la candidature d'Andrew Doman n'autorisent pas Fortis à proposer de nouveaux noms, « sauf à autoriser les autres groupes d'actionnaires à proposer de nouveaux noms également ». Son confrère Mischaël Modrikamen s'adresse pour sa part directement au Premier ministre Herman Van Rompuy. Dans sa lettre ouverte, l'avocat d'Auderghem « dénonce avec vigueur les interpréta-

tions tendancieuses diffusées par Fortis » quant aux conséquences d'un vote négatif sur les propositions de transaction lors de l'AG du 11 février. Si les actionnaires votent non, « les conventions signées par Fortis seront entachées d'irrégularités dès le moment où le conseil d'administration ne pouvait, en vertu de l'article 14 des statuts renvoyant au Fortis Governance Statement, conclure de telles conventions sans l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires », ajoute-t-il. L'avocat va même plus loin: un vote négatif signifierait, selon lui, que les actes du conseil seraient entachés d'excès de pouvoir faute

d'avoir été autorisés et seraient donc annulables. On le voit, le bras de fer se précise. Le verdict de l'assemblée dépendra fortement du vote qu'émettra l'assureur chinois Ping An, premier actionnaire de Fortis. La perspective d'un vote négatif n'est pas encore confirmée, mais elle prend de la consistance. A moins que le gouvernement ne lui donne rapidement les réponses à ses questions. Le ministre des Finances Didier Reynders a précisé hier, lors du « petit-déjeuner financier » organisé par « L'Echo », que des contacts avaient lieu depuis longtemps et avaient encore lieu avec les Chinois... du gouvernement. Pas avec Ping An, ce qui serait une discrimination vis-à-vis des autres actionnaires. ♦

JYK et L.V.D.

Le Conseil supérieur de la Justice a le monopole du contrôle externe de la Justice.

finir devant une juridiction supranationale (la cour européenne des droits de l'Homme). Les experts soulignent qu'il s'agit en l'espèce d'examiner une « procédure judiciaire portant sur le fond des

droits en litige », ce qui est « inédit ». Les anciennes commissions — « Dutroux », « tueries du Brabant », etc — ne se trouvaient pas dans ce cas de figure, précisent-ils.

INCOMPÉTENCE

Deux : les garanties du procès équitable. Selon les experts, les enquêtes pénales et disciplinaires en cours seraient parasitées par le travail parlementaire. Au point de compromettre la présomption d'innocence. Pour rappel, ces enquêtes visent notamment la juge Schurmans, soupçonnée d'avoir informé le cabinet Letermé, par l'entremise de son mari, sur l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 12 dé-

cembre 2008 dans l'affaire Fortis. Trois : une incompétence constitutionnelle. Pour les experts, il revient au seul Conseil supérieur de la justice (CSJ) d'examiner le fonctionnement de la justice dans cette affaire. Le CSJ a le « monopole » du « contrôle externe » de la justice, affirment-ils. Une interprétation qui a particulièrement déplu aux députés. Pour les experts, le CSJ et les procédures judiciaires peuvent permettre de « faire triompher le droit et la vérité ». A condition de « faire confiance à la Justice » et d'avoir « la patience d'attendre le dénouement des procédures engagées ». Les députés, eux, seraient hors jeu. ♦ Alain Narinx

Van Quickenborne lance une action contre Crefibel

Le ministre fédéral de l'Entreprise, Vincent Van Quickenborne, a lancé hier une action en cessation contre la société de crédits à la consommation Crefibel. Cette mesure vise à ce que la société mette un terme à « ses campagnes trompeuses pour le regroupement de crédits dans des magazines populaires », selon un communiqué du ministre. De son côté, l'organisation de défense des consommateurs Test-Achats a fait part de sa satisfaction quant à cette décision. « Test-Achats se réjouit de constater que le ministre des Entreprises innove en prenant l'initiative lui-même d'intenter une action en cessation contre la publicité de Cre-

fibel qui chaque semaine, inonde les magazines de ses campagnes publicitaires mensongères », a indiqué l'association. Après une plainte de Test-Achats introduite en juillet dernier, une enquête de l'inspection économique a constaté qu'elle faisait usage de publicités trompeuses incitant les consommateurs à regrouper leurs crédits en cours. « Ce que cache Crefibel, trompant ainsi le consommateur c'est que le consommateur vient lié à un nouveau crédit sur une beaucoup plus longue période avec toutes les conséquences financières lourdes pour l'emprunteur déjà fragilisé », ajoute Test-Achats dans son communiqué. ♦

BANQUE LA BANQUE QUI EST DÉSORMAIS PROPRIÉTÉ DES CONTRIBUABLES S'OFFRE UN NOUVEAU PRÉSIDENT

RBS entame une nouvelle ère

C'est fait, le président de Royal Bank of Scotland (RBS) s'appelle désormais Philip Hampton (lire son portrait en page 2), après le départ plus rapide que prévu de Sir Tom McKillop. Le passage de témoin devait avoir lieu au mois d'avril, à l'occasion de l'assemblée générale, mais la situation de Royal Bank of Scotland est telle que les deux prochains mois ne seront pas de trop pour redonner un semblant de sérénité aux actionnaires.

DEUX TRISTES RECORDS BATTUS EN 2008

Royal Bank of Scotland a en effet battu deux records en 2008:

d'abord celui de la plus importante levée de fonds pour une banque européenne, au printemps, soit 20 milliards de livres. Une opération qui n'a pas permis d'éviter un appel aux fonds gouvernementaux, en octobre, à concurrence de 20 autres milliards de GBP. Et alors que la participation de l'Etat britannique dans RBS est officiellement passée de 58 à 70% il y a quelques jours, la banque basée à Edimbourg a annoncé son autre triste record de l'année 2008: environ 28 milliards de GBP de pertes, un record absolu dans l'histoire industrielle britannique. RBS a aussi été la première banque

à négocier avec le gouvernement le placement de ses prêts à risques sous les garanties publiques spécialement proposées il y a quinze jours par le chef du gouvernement Gordon Brown et le Chancelier de l'Echiquier Alistair Darling. En cas de pertes, RBS ne sera ainsi pas affectée et pourra continuer — ou reprendre — ses prêts.

« ATTITUDE IRRESPONSABLE » DES ANCIENS DIRIGEANTS

Lors de la conférence de presse dédiée au plan de soutien aux banques britanniques, Gordon Brown a tancé l'attitude « irresponsable » de RBS, et notamment des deux

hommes qui tenaient les rênes du groupe au moment où les erreurs — le rachat d'ABN Amro notamment, en 2007, avec Santander et Fortis — avaient été commises : le directeur général Fred Goodwin et le président Tom McKillop. Le premier a été démis de ses fonctions cet automne, et subit encore aujourd'hui un harcèlement médiatique et une vindicte populaire d'une intensité rarement atteinte... Il a été remplacé dans la foulée par Stephen Hester, réputé pour sa brutalité. Ses trois premiers mois passés à la tête du groupe ont été voués à enclencher cette révolution culturelle.

Derrière les déclarations de bonne intention faites par Stephen Hester, la grande question est de savoir quelles seront les réelles marges de manoeuvres de RBS, propriété des contribuables britanniques depuis la nationalisation de la banque à l'automne. Les concurrents comme HSBC, Barclays ou Lloyds Banking Group fuient la participation de l'Etat comme la peste. RBS est de ce fait devenue une banque à part en Grande-Bretagne, au devoir d'exemplarité assez poussé. ♦ Johann Harscoët, à Londres